

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

DECRET N°

MEREPEPS/DET/84-

POL.17

MINISTRE DU TRAVAIL, DE
L'EMPLOI, DE LA REFORME DE
LA FONCTION PUBLIQUE ET DE
LA PROVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU
PERSONNEL CIVIL DE L'ETAT

portant reclassement et nomination de
Monsieur EKIA Albert Justin, Institu-
teur de 4^e échelon des cadres de la
catégorie B hiérarchie I des Services
Sociaux (Enseignement).

LE PREMIER MINISTRE.

(/ISAS :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi 076/64 du 7.12.64 portant ratification de
l'Ordonnance 019/64 du 23.6.64 portant modification de certaines
dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des
fonctionnaires ;

(/u l'arrêté 2007/EP du 21.6.58 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;

(/u le décret 62/130/EP du 9.5.62 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret 62/197/EP du 5.7.62 fixant les caté-
gories et hiérarchies des cadres créés par la loi 15/62 du 3.2.-
62 portant statut général des fonctionnaires ;

(/u le décret 62/195/EP du 5.7.62 fixant la hiérarchi-
sation des diverses catégories des cadres ;

(/u le décret 62/196/EP du 5.7.62 relatif à la nomi-
nation et à la révocation des fonctionnaires ;

(/u le décret 64/165 du 22.5.64 fixant le statut com-
mun des cadres de l'Etat ;

(/u le décret 67/50/EP-DE du 24.2.67 réformant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementai-
res relatifs aux nominations, intèrations, reconstitutions de
carrière et reclassements, notamment en son article 1er § 2 ;

(/u le décret 74/470 du 31.12.74 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret 62/196/EP du 5.7.62 fixant les
échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des
avancements des agents de l'Etat ;

(/u le décret 84/856 du 8.6.84 portant nomination du
Premier Ministre ;

(/u le décret 85/1425 du 7/12/85 portant nomination des
Membres du Gouvernement ;

(/u le décret 85/1434 du 17/12/85 portant organisation
des intérieurs des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret 85/260 du 5.3.85 déterminant le circuit
d'approbation des actes relatifs aux intèrations, avancements,
et révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;

(/u l'arrêté 2000/MEPS/DET/EP du 25.4.81 autorisant
Messieurs EKIA Albert Justin et MENGA HOLI-NGO Alphonse, Institu-
teurs de 1^{er} et 2^e échelons à suivre un stage de formation en
URSS (Régularisation) ;

(/u l'arrêté 097/MEP/DGAS/DPAA du 13.1.84 portant pro-
motion des Instituteurs et Institutrices des cadres de la caté-
gorie B hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) de la
République Populaire du Congo au titre de l'année 1982 ;

(/u la lettre n° 452/UJSC/SAPSCC du 24.8.85 du Ministre de la Jeunesse et Sports transmettant le dossier de l'intéressé ;

/) E C R E T E :

ARTICLE 1ER. - En application des dispositions du décret 64/165 du 22.5.64 susvisé, Monsieur EKIA Albert Justin, Instituteur de 4^e échelon, Indice 760 des cadres de la catégorie B Hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement), en service à Brazzaville, titulaire du Diplôme de Master Of Arts en Histoire délivré par l'Université d'Etat de KOUB.N (URSS) est reclassé à la catégorie A Hiérarchie I et nommé Professeur de Lycée de 1er échelon, indice 830 ACC = Néant.

ARTICLE 2. - Le présent Décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 5.8.85, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son Stage, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre,

Brazzaville, le 6 FEVRIER 1986

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publique et de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-

Ange Edouard POUNGUI.-

AMPLIATIONS :

JORPC.....	1
DGFP./DGPE.....	3
DGPE/BST.....	2
D.S.B.....	3
D.C.F.....	1
MESS.....	2
DPA.....	2
DOSSIER.....	3
INTERESSE.....	1
SGG/BC.....	2/-